Envoyé en préfecture le 10/09/2022 Recu en préfecture le 10/09/2022

Affiché le 13/09/2022

ID: 007-210703013-20220910-2022\_031-DE

## Commune de SAINT VICTOR

## Séance du 10 septembre 2022

Le samedi dix septembre deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents**: Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents:

Nombre de membres

Nombre de suffrages

13

2

12

1

En exercice: 15

Présents:

Absents:

exprimés:

Pour:

Contre:

Abstentions:

Tanguy ANTRESSANGLE et Axel CABLÉ.

OBJET : Acquisition d'un mobil-home de 26,25 m² au camping municipal de chantelermuze.

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un mobil-home de 26,25 m², implanté au camping municipal de Chanterlermuze, est disponible à l'achat.

Considérant le prix de vente de 6 000 € (six mille) TTC proposé par Madame LORNAGE Marie-Charlotte et Monsieur GUICHARD Pierre, propriétaires actuels du mobil-home :

Considérant que l'achat de ce bien permettrait de diversifier le type d'hébergement offerte aux touristes

Monsieur le maire propose de faire l'acquisition de ce bien qui restera implanté au camping municipal de Saint-Victor.

Après avoir pris connaissance des termes de cette proposition, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

ACCEPTE l'acquisition par la commune d'un mobil-home de 26,25m², propriété actuelle de Monsieur GUICHARD Pierre et Madame LORNAGE Marie-Charlotte, au prix de 6 000 (six mille) € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVÈ